



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Partager les outils et bonnes pratiques de mise en œuvre du Développement Durable dans les structures sanitaires et médico-sociales.



<http://ressources.anap.fr/rse/publication/1937-convention-d-engagement-volontaire-des-secteurs-sanitaire-social-et-medico-social-en-dd>

Apport en connaissance

Convention d'engagement volontaire des secteurs sanitaire, social et médico-social en DD

Sommaire

- 2. Les parties
- 3. Préambule
- 4. Principes directeurs
- 5. Objet de la convention
- 6. Domaines d'action
 - 6.1. Management et pilotage de...
 - 6.2. Formation et communicatio...
 - 6.3. Dimension humaine
 - 6.4. Politique d'achat
 - ⊕ 6.5. Préservation des ressourc...
 - 6.6. Prévention et gestion des...
 - 6.7. Transports et déplacement...
 - 6.8. Promotion des systèmes d'...**
- 7. Mise en oeuvre de la conven...
- 8. Durée et évaluation de la c...
- 8. Annexe : synthèse des indic...

↪ 6. Domaines d'action

↪ 6.8. Promotion des systèmes d'information

Les systèmes d'information de santé sont un levier essentiel pour la performance du pilotage de la gestion et l'amélioration de l'organisation des soins au sein des établissements et services de santé, sociaux et médico-sociaux.

Plusieurs programmes emblématiques de la politique des pouvoirs publics en matière de soutien à la modernisation des SIH sont en œuvre, notamment le **programme Hôpital numérique** et le programme territoire de soins numérique. Les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux s'engagent à intégrer le développement durable comme une composante essentielle de leur politique de modernisation des systèmes d'information de santé.

Objectif : Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux développements et à la modernisation des systèmes d'information notamment de santé et réduction des déchets liés aux matériels électroniques.

Pour cela, les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux entreprennent des actions pour :

- développer une démarche d'urbanisation du système d'information et de mutualisation de ses composantes avec d'autres établissements,
- intégrer des critères environnementaux dans les consultations et le choix des fournisseurs (comme le label Energy Star par exemple),
- revoir leur politique globale des achats en intégrant la notion de coût global des fournitures informatiques (équipement et consommables),
- engager une étude de coût concernant la facture électrique liée à l'utilisation de leur système d'information au sein de leurs établissements et services en vue de réduire la consommation et les coûts,
- définir une stratégie d'impression en vue de réduire les consommations et les coûts bureautiques

(papier, imprimantes, fax,...),

- sensibiliser et former les personnels responsables des SI de santé à l'intégration des critères de développement durable dans les réflexions et actions conduisant à développer les SI de santé des établissements et services,
- sensibiliser et former les utilisateurs des équipements informatiques à une pratique raisonnée des outils à leur disposition,
- mettre en place la web-conférence pour limiter les déplacements.

Toutes les ressources de l'ANAP sur les SI responsables ou sur les SI en général (domaine dédié).

Ressources associées

EXEMPLE ISSUS D'ES ET D'ESMS

Convention DD : Etablir son plan d'actions

ETAT DES LIEUX

Une campagne qui s'inscrit dans le cadre de la convention Développement Durable

↳ Rapport national 2017 de l'observatoire du Développement Durable

Glossaire

SI

Date de parution : 06/06/2017